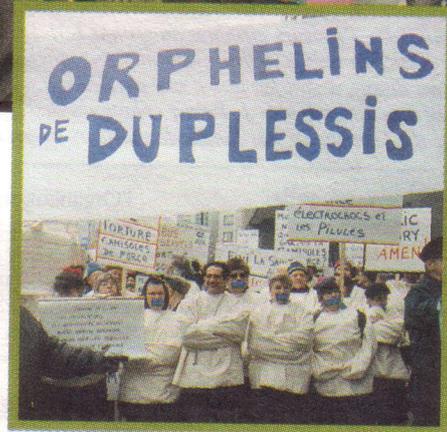


Clarina Duguay  
(en haut, à droite)  
et son époux, Rod  
Vienneau, cherchent  
à connaître toute la  
vérité sur le passé  
d'Orpheline  
Duplessis de  
Clarina (Clarina  
dans le cercle, à  
gauche), y compris  
les drogues  
administrées à  
l'hôpital St-Julien.



*Les Orphelins de Duplessis disent que le principal groupe — les psychiatres qui signalent les ordres véreux et les étiquetaient de « malades mentaux » — n'ont pas été tenus responsables pour leurs abus.*



nommé Robert Giffard). Étant un enfant naturel, sa mère n'avait pas assez d'argent pour l'élever.

M. Lantagne fut régulièrement placé dans une camisole de force et soumis aux douches glacées. Comme Mme Duguay, il a reçu la chlorpromazine chaque soir, au coucher.

Aujourd'hui, cela fait 35 ans que M. Lantagne est sur l'assistance sociale.

« Ils ont gâché ma vie, » a-t-il dit.

Joseph Martin n'avait que 5 ans 1/2 en 1938 quand ses parents l'ont placé à l'Institut Buissonnet de Montréal. Peu de temps après, il a été transféré à l'hôpital St-Jean-de-Dieu, où il est resté jusqu'en 1956. M. Martin a déclaré qu'on lui avait administré une variété « de pilules pourpres et roses » et de la chlorpromazine.

Alice Quinton a dit qu'elle a commencé à recevoir de la chlorpromazine quand elle était âgée de 13 ans, à raison de trois fois par jour, sous forme de comprimé et par voie intraveineuse.

« Je me sentais toujours somnolente, comme lorsque vous subissez une opération, a-t-elle dit. Quand je me réveillais, je ne savais pas où j'étais. J'avais des cauchemars et mon cœur battait toujours rapidement. Je me sentais angoissée. »

Le prise de drogue continua derrière les murs de St-Julien jusqu'à ce que Mme Quinton ait 23 ans.

#### **Justice recherchée**

M. Rod Vienneau, époux de Clarina Duguay, a étudié le passé de son épouse et a déclaré qu'à partir du début des années 90, quand les Orphelins ont commencé à se battre pour obtenir justice, ils ont tous raconté la même histoire : à partir du moment où ils sont arrivés aux installations psychiatriques et jusqu'à ce qu'ils les quittent, ils ont reçu de la chlorpromazine.

Quand ils ont demandé leurs dossiers médicaux, les plus vieux, (ceux correspondant à la période pendant laquelle la drogue aurait été à l'essai), on ne les leur a pas remis, a

dit M. Vienneau.

« De toute façon, dit-il, Chaque orphelin a raconté la même histoire. Ils ont tous déclaré que la drogue qui leur avait été donnée, avait toujours été la même. Ils n'ont aucune raison de mentir. Trois milles personnes ne peuvent pas toutes mentir. »

M. Vienneau a précisé que les Orphelins ont demandé à ce que les psychiatres impliqués, dont certains vivent toujours, soient inculpés de crime contre l'humanité.

« Nous aimerions que justice soit faite pour ces milliers de jeunes enfants innocents ainsi que pour les survivants qui, jour après jour, ont dû supporter une torture inimaginable, lorsqu'utilisés comme cobayes pour des drogues expérimentales, aux mains de psychiatres criminels et d'ordres religieux, » a dit M. Vienneau.

#### **Des centaines de morts inexpliquées**

M. Vienneau a comparé les plongeurs dans l'eau froide et l'utilisation de drogues, aux expériences exé-

cutées sur des enfants dans des camps de concentration dirigés par des Nazis en Europe. « Cela a été une conspiration du silence depuis le début, dit-il. La province du Québec ne fut qu'un autre Auschwitz. »

M. Michel Lebel, ancien officier de police de Montréal qui s'est spécialisé dans l'investigation de cas concernant des enfants, a dit que les crimes contre les Orphelins ont dépassé de beaucoup le dopage et l'abus physique. M. Lebel a découvert des décès non expliqués de centaines d'Orphelins et beaucoup d'exemples de paperasserie falsifiée à leur propos.

« Quand les enfants mouraient, a-t-il expliqué, des personnes jusqu'ici non identifiées faisant partie du système psychiatrique arrivaient simplement avec de nouvelles fausses identités. On fabriquait des dossiers pour remplacer ceux des défunts de façon à ce que le financement puisse continuer. Certains de ces gosses sont morts et revenus à la vie 10 fois, » a dit Lebel, qui est maintenant journaliste indépendant.

« Comme si cette supercherie vis-à-vis des enfants morts n'était pas suffisante, déclare-t-il, il faut ajouter à cela les longues années de mauvais traitements réservés aux survivants. » Selon Lebel, « c'était un crime organisé contre l'humanité. »

Ce que MM. Vienneau, Lebel et les autres font remarquer, ce sont les parallèles entre ce qui s'est passé au Canada et en Allemagne, où des Orphelins étaient entreposés dans des installations psychiatriques et étaient victimes d'expériences. Le parallèle auquel il est fait référence ici n'est pas celui des atrocités nazies, mais plutôt celui des crimes commis par les psychiatres allemands dans leurs établissements. Comme c'est maintenant largement connu, les théories eugénistes en vogue en Allemagne

agés de plus de cinq ans.

Le but de Kennedy, selon Breggin, était de soulager les « personnes complètement inaptes » et les « erreurs de la nature » de « l'agonie de vivre » et d'épargner à leurs parents et à l'État les frais de leur entretien.

Ces expressions trompeusement compatissantes étaient pratiquement les mêmes que celles qui étaient employées pour décrire les Orphelins, a déclaré M. Michel Lebel.

### **Demande pour que tous les dossiers soient disponibles**

Le professeur honoraire Sally Rogow de l'Université de Colombie Britannique a écrit dans le livre *LES ENFANTS NON DÉSIRÉS D'HITLER*, que même si l'on a largement affirmé que le régime d'Hitler tuait des enfants ayant des incapacités réelles, en fait, des milliers d'orphelins en santé ont été assassinés ou utilisés pour expérimenter des drogues en Allemagne.

Que ce soit au Québec ou en Allemagne, ce qui est véritablement arrivé aux enfants a été dissimulé par la paperasserie bidon et par les faux rapports que les psychiatres faisaient aux parents. On déménageait les enfants sans que les familles ne soient informées.

En Allemagne, écrivit Mme Rogow, « Les enfants qui étaient transférés des établissements religieux et des écoles vers les institutions gouvernementales, étaient déplacés d'un endroit à l'autre sans que leur famille soit informée de l'endroit où ils étaient. Beaucoup de parents ne pouvaient pas suivre la trace de leurs enfants. »

Le père de Mme Clarina Duguay, qui vivait à Cap d'Espoir, (Québec) ignorait même que sa fille n'était plus à l'orphelinat et qu'elle avait été transférée à l'hôpital St-Julien, établissement psychiatrique situé à 1 000 kilomètres de là. Il ne l'apprit que lorsqu'elle s'en échappa, plusieurs années plus tard.

nazie ne se limitaient pas à ce pays.

Avant les Orphelins de Duplessis, cela était déjà pratique courante d'enlever les « indésirables » de la société canadienne. Dès 1928, en Alberta, près de 3.000 jeunes gens, considérés « mentalement inaptés », furent chirurgicalement modifiés à leur insu ou sans leur consentement, conformément à la Loi sur la stérilisation sexuelle. Les stérilisations cessèrent et la loi fut abolie en 1972, après que les atrocités furent exposées par la Commission des Citoyens sur les Droits de l'Homme du Canada.

Le Dr Peter Breggin, psychiatre, auteur et fondateur du Centre pour l'étude de la psychiatrie et de la psychologie à Bethesda, au Maryland, a indiqué que les échelons les plus

« Les enfants qui étaient transférés des établissements religieux et des écoles vers les institutions gouvernementales, étaient déplacés d'un endroit à l'autre sans que leur famille soit informée de l'endroit où ils étaient. »

hauts de la psychiatrie canadienne et américaine étaient en faveur « du meurtre médical ». Il cite en exemple le psychiatre influent Foster Kennedy qui, en 1941, lors de la réunion annuelle de l'Association psychiatrique américaine, a demandé l'extermination des enfants retardés,

Mme Rogow a également signalé que des enfants allemands étaient utilisés comme cobayes dans des expériences sur les drogues.

« Plus d'un exposé médical a été basé sur les expériences exécutées sur des enfants en vie et conscients... Des enfants recevaient des injections de drogues, de sucre et d'autres produits chimiques pour tester leurs réactions. Des subventions généreuses pour la recherche étaient données pour supporter ce genre de recherche, » écrit-elle.

À partir de la fin des années 40 et jusque dans les années 60, les Orphelins de Duplessis ont reçu de la chlorpromazine et d'autres drogues.

En Allemagne, quand des enfants mouraient dans les établissements d'euthanasie, des parents accablés de douleur essayaient d'intenter des procès contre eux. En 1941, le gouvernement nazi réagit à cela en émettant un décret légal les empêchant de le faire.

Ainsi, la pauvre offre de règlement du 26 septembre du gouvernement du Québec apporte encore une autre analogie glaciale.

« Une telle offre est simplement une tentative pour couper le désir de justice des victimes et pour clore le débat de façon aussi peu coûteuse que possible et non pas pour réparer une injustice de cette envergure, » de dire M. Denis Côté, de la Commission des Citoyens sur les Droits de l'Homme de Québec.

Dans ce cas-ci, il fait remarquer que le secret profite aux psychiatres qui sont ceux qui sont les plus responsables du confinement et du traitement des Orphelins. « Il doit y avoir une enquête judiciaire complète sur les circonstances entourant le traitement des Orphelins de Duplessis. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le passé. Nous devons examiner cet événement tragique de l'histoire et en tirer une leçon, a-t-il déclaré. Les victimes méritent de savoir ce qui s'est produit et qui était responsable. Seulement alors pourrons-nous amener devant la justice les personnes appropriées et finalement fermer ce chapitre de notre histoire. Faire moins que cela serait une injustice. » ●